Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 149

Artikel: La Chine et les chinois
Autor: Martin, G
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-250091

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 11 novembre 1900 N° 149 Troisième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 27me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 27me année *LE PAYS*

La Chine et les Chinois

(Suite.)

Le vin chinois qui est plus proprement une sorte de bière, provient d'un mélange d'eau et de grains fermentés. La fermentation est déterminée au moyen d'un levain *kui-tsée*, ou *mère du vin*.

Il est ainsi appelé parce qu'il est la base essentielle de ce vin. Ses qualités dépendent aussi des qualités même de ce levain Il est fait de farine de blé non séparée du son. On en fait encore avec de la farine d'orge, de seigle, de millet, d'avoine. Il s'y ajoute divers aromates, des feuilles, des écorses de bois, divers fruits séchés et réduits en poudre. Quand sous l'action de ce levain, les différents grains, blé, orge, seigle etc, ont fermenté plusieurs jours, on les retire pour les cuire, selon un procédé assez commun en Chine, pendant une heure environ à la vapeur d'eau.

Refroidi, le tout est versé dans un baril ou un vase vernissé fermé d'un couvercle. Au bout de dix ou douze jours on soutire le liquide, on le clarifie à la chausse, c'est à dire à travers un entonnoir en drap, on le fait bouillir une heure après quoi, refroidi, il est versé dans des urnes de terre ou de porcelaine. Bien fermé, ce *vin chinois*, peut se conserver très longtemps et va se bonifiant sensiblement avec le temps. Par les différentes herbes, fruits, aromates qu'on aura eu soin de mettre dans ce vin, on peut en faire en quelque sorte une infinie variété. Il est tels de ces vins d'un velouté et d'une délicatesse à se faire méprendre même les plus fins gourmets d'Europe.

L'art de la distillation n'est point inconnu des Chinois. Aux temps lointains où la culture de la vigne était florissante parmi eux, ils auraient su déjà la manière de distiller le vin.

Quand à celle de distiller des grains, froment, riz, sorgho, même cannes à sucre qu'ils pratiquent sur une large échelle aujourd'hui, ils paraissent ne l'avoir découvert qu'à la fin du XIIIe siècle de notre ère. Aussi bien que leur vin, les Chinois boivent exlusivement chaudes leurs diverses eaux-de-vie. Bien que d'une saveur âpre et désagréable, bon nombre d'Européens ne laissent point de très aisément s'en accomoder. Mais non moins funestes et désastreux qu'en Europe sont les effets de la consommation abusive des alcools en Chine. Les Célestes adonnés à cette boisson, commencent d'abord par être boursoufflés de graisse, puis perdant bientôt tout appétit, finissent généralement par succomber à la phthisie, secs et décharnés à faire peur.

En certaines boissons, des Chinois reparaît le goût bizarre et dépravé que déjà nous leurs avons vu pour certains mets. Ils fabriquent ce qu'ils appellent du *vin d'agneau* et une *eau de vie de mouton*. Par des procédés à eux connus ils savent en effet extraire deux différentes liqueurs de la chair de ces animaux. Ce vin d'agneau est doué, parait-il, d'une grande force mais dégage une odeur des plus désagréables. En dépit du grand usage qu'en ont fait certains empereurs, l'eau de vie de mouton n'est elle-même pas moins nauséabonde et repoussante.

Pour tout Chinois d'un goût non dépravé, le thé est sa boisson préférée, son nectar, on peut dire.

Sa préparation demande chez les riches des soins multipliés et minutieux. Jamais pour le prendre, il n'est fait usage du sucre : car pour un chinois, il lui enlèverait l'exellence de son goût naturel.

Le mariage chez les Chinois est exclusivement l'affaire des parents. Si directement qu'y soient intéressés le jeune homme et la jeune fille qui doivent être unis, ils n'ont absolument voix au chapitre ni l'un ni l'autre. Pas plus également l'un que l'autre n'a droit à cet égard de formuler le moindre vœu.

Il est banal à force d'être commun que dans les familles riches surtout, deux amis fiancent leurs enfants dès l'âge le plus tendre. Mieux encore. On verra se promettre mutuellement et sous le sceau du serment de marier un jour, s'ils sont de sexe différent, leurs enfants à naître. La manière dont se fait cette promesse, n'est pas sans quelque gravité. Les deux amis déchirent et détachent un large lambeau de leur tunique, qu'ils se donnent réciproquement à garder chacun.

Par suite de l'étroite et sévère réclusion à laquelle se trouvent constamment condamnées les femmes, il résulte que les époux ne se voient pour la première fois, que le jour de leur mariage. Ce sont deux nouvelles figures qui apparaissent tout à coup l'un à l'autre, sans rien connaître de leurs qualités et de leurs défauts. Ils ne peuvent d'avance avoir quelque vague idée l'un de l'autre que sur les rapports qu'en ont pu leur faire leur parents. Il est aussi employé assez souvent à cet effet une sorte d'entremetteuse. C'est particulièrement par son intermédiaire qu'il est convenu de la somme à verser par le futur mari aux parents de la jeune fille.

De cette sorte il achète donc véritablement sa femme. Il en fait en quelque façon sa chose, sa propriété. De la somme convenue ne sont d'abord données toutefois que les arrhes. Elles sont en même temps l'expression et le garant des fiançailles.

C'est à partir de ce jour que devra être fixé

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 48

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

XI

Chez le comte de Ruloff, c'était véritablement la noire misère, et le malheureux Boleslat n'osait plus sortir dans la crainte d'être aperçu et harcelé par ses créanciers. Parfois, il avait tenté de sonner chez un ancien ami pour emprunter une modeste somme ; mais il avait dû, bientôt, se convaincre, que les portes des camarades de l'ancienne vie joyeuse lui étaient consignées. Ses chasses à la pièce de vingt francs demeuraient infructueuses. Alors, à quoi bon aller encore tendre la main, et montrer sa honte et sa misère aux compagnons d'autrefois ? Les amis du plaisir cessent de se connaître, dès que, mutuellement, ils ne s'amusent plus. Et certes, le malheureux Boleslas n'était plus amusant. Il vivait donc dans sa chambre sombre, de la vie étroite et renfermée des prisonniers, et des maladifs ; il ne sortait plus, usant, sans cesse, à la même place, le lambeau de tapis fané, qui recouvrait le carreau. Il ne se faisait plus même apporter le journal. A quoi bon lire ? Tout lui était devenu indifférent. Il demeurait enfoncé dans un vieux fauteuil, à revivre le passé. Il gardait des heures entières la même position, les yeux ouverts et rêvant loin de lui-même, loin de la misérable chambre. Il n'avait plus qu'un désir ; entendre tomber, des lèvres de sa femme, un mot de pardon ; c'était son idée fixe, un vrai tourment. Rien que ce mot pourrait apaiser ses cuisants remords. Il voyait toujours, par la pensée, le sang couler de la blessure, et ce sang pesait d'un tel poids sur son cœur, qu'il lui semblait que rien n'allégerait le fardeau de ses regrets. Rien que le pardon. Et il tentait de l'obtenir par l'envoi d'une nouvelle lettre. Il écrivait :

— « Pardonnez-moi, je vous en supplie. J'ai compris mes erreurs et je les regrette. Je me meurs du mal que je vous ai fait. »

La lettre était envoyée, et, vainement, il attendait une réponse. Marie-Alice demeurait implacable.

Combien Yvan souffrait de ce refus obstiné de pardon. Comme il essayait de prouver à sa mère, par les mots les plus convaincants et les plus respectueux, que le ressentiment est impie, que le pardon est la plus grande des choses ici-bas, qu'il est un ordre de Dieu, qui nous le prescrit envers autrui, le pratique envers nous à toutes les minutes du jour.

Mais la pauvre femme branlait énergiquement la tête, et sur son album écrivait :

« — Non, je ne pardonnerai jamais ; il m'a fait trop de mal. »